

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté municipal interdisant la circulation sur une partie du boulevard de l'Ouest.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco : Rentrée des Classes.

ECHOS ET NOUVELLES :

Nécrologie : Décès de Mme Dugué de Mac Carthy.
Hommage de reconnaissance de la commune de La Turbie à l'égard de S. A. S. le Prince.
Fête de clôture des Bals de la Saint-Roman.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

VARIÉTÉS :

De l'influence de Jean-Jacques Rousseau sur l'évolution de la musique.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de la Condamine;
Vu le rapport de M. l'Ingénieur des Travaux Publics en date du 30 juin 1913;

Vu la décision de la Commission Technique en date du 19 juillet 1913;

Vu l'Ordonnance sur la Police Municipale du 11 juillet 1909, chapitre VII;

Considérant que les travaux de purge des rochers de l'Observatoire nécessitent l'interruption de la circulation dans la partie du boulevard de l'Ouest comprise entre le pont Wurtemberg et la villa Ferraris, ainsi que sur l'avenue d'accès de l'Hôpital;

Arrêtons :

ARTICLE 1^{er}. — La circulation des piétons et des véhicules de toute nature est interdite sur le boulevard de l'Ouest dans la partie comprise entre le pont Wurtemberg et la villa Ferraris portant le n° 3 dudit boulevard, ainsi que sur l'avenue d'accès de l'Hôpital, pendant toute la durée des travaux de purge des rochers du massif de l'Observatoire.

ART. 2. — Les contraventions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et punies conformément à la loi.

La Condamine, le 25 septembre 1913.

Pour le Maire : l'Adjoint,
(Signé) A. MARSAN.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

La rentrée aura lieu demain mercredi 1^{er} octobre, à huit heures du matin.

La série des classes sera complétée par la création d'une classe de Mathématiques et d'une classe de Philosophie.

Tarifs :

| | Externat libre | Externat surveillé | Demi-Pension |
|--|----------------|--------------------|--------------|
| Division Préparatoire : 9 ^e | 80 f | 110 f | 380 f |
| Division Élémentaire : 8 ^e et 7 ^e | 100 | 150 | 420 |
| Premier Cycle : 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e | 150 | 220 | 490 |
| Deuxième Cycle : 2 ^e , 1 ^{re} , Mathématiques et Philosophie..... | 200 | 280 | 550 |

N. B. — Les études ne seront organisées qu'à partir du lundi 6 octobre. Du 1^{er} au 6, les externes libres et surveillés quitteront le Lycée après les classes. Les demi-pensionnaires seuls resteront de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

On a appris avec un vif regret, dans la Principauté, le décès, survenu à Paris, de Mme Dugué de Mac Carthy, née Truelle, femme de M. Dugué de Mac Carthy, ancien secrétaire général du Gouvernement Princier et, en dernier lieu, ministre plénipotentiaire de la Principauté près de S. M. le Roi d'Italie.

Mme de Mac Carthy a laissé à Monaco, où elle a passé plusieurs années, le souvenir d'une femme de haute distinction, en même temps que d'une femme de bien.

Les obsèques ont été célébrées à Saint-Honoré d'Eylau, au milieu d'une nombreuse affluence.

Le deuil était conduit par S. Exc. Dugué de Mac Carthy, ministre plénipotentiaire, son mari; le capitaine E. Dugué de Mac Carthy, du 2^e régiment de spahis, et le lieutenant E. Dugué de Mac Carthy, du 12^e cuirassiers, ses fils; M. Reibel, son gendre; M. E. Truelle, agent de change, son frère; le comte de Mac Carthy, son neveu.

La fête patronale de la Turbie a été marquée, cette année, par une manifestation qui ne peut laisser insensible la Principauté.

La Municipalité a tenu à faire apposer, sur la façade de la mairie, une plaque de marbre rappelant que l'horloge qui orne cette façade est un don de S. A. S. le Prince.

Les Autorités de la Principauté avaient été aimablement conviées à assister à la cérémonie. M. Canu, secrétaire du Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, empêché; M. Sangeorges, représentant la Municipalité de Monaco; M. Marsan, adjoint au Maire de la Condamine; M. Bellando, maire de Monte Carlo, ont été reçus à la station du funiculaire par M. Casimir, maire de la Turbie, entouré de son Conseil Municipal. M. Dominique Durandy, conseiller général, arrivé par la route, s'est joint au cortège qui, précédé par la musique de la Turbie, la chorale «l'Avenir»

de Monaco et la fanfare de bigophones du Saint-Pierre Club, a parcouru les pittoresques rues de la ville et s'est rendu au pied du Trophée.

Là a eu lieu l'inauguration d'une plaque de marbre rappelant la visite faite, en 1909, à ce monument par M. Fallières, président de la République.

La chorale a chanté la *Marseillaise* qui a ensuite été jouée par les orchestres, ainsi que l'*Hymne Monégasque*. Les deux hymnes ont été écoutés tête nue et salués de chaleureux applaudissements.

M. Casimir a rappelé en quelques mots heureux la visite officielle faite par le Président de la République et adressé un hommage ému à la mémoire de M. Dujardin-Beaumetz qui, plusieurs années auparavant, avait également visité le Trophée, en qualité de sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Le cortège a ensuite regagné la mairie qu'entourait une foule nombreuse. Là, deux chœurs ont été exécutés, aux applaudissements de l'assistance, par la chorale. Puis, M. le Maire de la Turbie a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

La Turbie a tenu à commémorer un événement dont elle est fière et un don dont elle est reconnaissante.

Le Président de la République, M. Fallières, accompagné de M. Clémenceau, des Ministres et des Autorités départementales, a visité, en avril 1909, les travaux de reconstitution du Trophée de la Turbie, travaux qui vont être repris bientôt.

S. A. S. le Prince de Monaco nous a fait don de l'horloge de la Mairie.

Notre modeste commune, riche seulement d'histoire, a matérialisé son souvenir, son hommage, par deux inscriptions en marbre.

Cet hommage simple vaut parce qu'il part du cœur de notre population, fière de la visite du Chef de l'État à l'illustre Trophée dont elle est gardienne, fière de son voisinage avec Monaco et de la sympathie que lui témoigne un Prince qui ajoute l'auréole du savant à l'auréole de Sa noblesse.

Une raison nous a déterminé à choisir, pour ce double hommage, l'occasion de la fête patronale organisée par la Société de Secours mutuels de la Turbie.

C'est qu'en toute circonstance, M. le Président de la République et S. A. S. le Prince de Monaco ont favorisé la Mutualité.

C'est au Congrès de Montpellier, que présidaient, côte à côte, M. le Président Fallières et S. A. S. le Prince Albert 1^{er}, que l'un et l'autre ont prononcé des paroles où tous les mutualistes ont puisé un enseignement utile et un précieux encouragement.

Il nous a donc paru bien d'associer, dans notre reconnaissance, ces deux hauts protecteurs de la Mutualité, en rappelant la mémorable circonstance qui leur attache plus particulièrement les cœurs de notre population.

M. Casimir remercie ensuite M. Dominique Durandy, conseiller général; M. Canu, représentant de S. Exc. le Ministre d'Etat; les trois Maires de la Principauté; MM. Gindre et Barral, présidents des sociétés musicales.

Dans une brillante improvisation, M. Dominique Durandy, après avoir donné lecture d'un télégramme dans lequel M. le Préfet des Alpes-

Maritimes envoie ses regrets et ses vœux, et avoir excusé M. Poullan, député, remercie M. Casimir et assure la commune de la Turbie de toute sa sympathie. Il rend ensuite un très éloquent hommage à S. A. S. le Prince de Monaco qui, dit-il, a su, dans des circonstances parfois difficiles, prouver son amitié pour la France de la façon la plus efficace. Ce passage est chaleureusement et longuement applaudi.

M. Maurice Canu apporte l'expression des regrets et des sympathies de S. Exc. le Ministre d'Etat. Il remercie M. le Maire de la Turbie et M. Durandy des éloquentes paroles qu'ils ont prononcées à l'égard de Son Altesse Sérénissime et dont, dit-il, l'écho sera entendu avec joie dans la Principauté. Il retrace ensuite les souvenirs qu'évoque le monument de la Turbie et rappelle l'inlassable activité déployée par M. Casimir pour sa reconstitution. Tous ceux qui s'intéressent aux beautés de la Côte d'Azur doivent lui en savoir gré, et c'est à ce titre qu'après l'avoir de nouveau remercié de la manifestation dont il a pris l'initiative, il le prie de recevoir les félicitations du Gouvernement Princier.

M. Marsan, adjoint au Maire de la Condamine, au nom des trois Municipalités monégasques, rappelle les liens d'amitié et de bon voisinage qui n'ont cessé d'unir la commune de la Turbie à celles de la Principauté. Il apporte au Maire de la Turbie un nouveau et chaleureux témoignage de cette sympathie.

L'orchestre de la Turbie a joué l'*Hymne Monégasque* et la *Marseillaise* après ces différents discours qui ont été très applaudis.

Un vin d'honneur a ensuite été offert, à la mairie. Puis, la partie officielle terminée, le bal a commencé et s'est poursuivi sans interruption jusqu'à une heure tardive.

Dimanche dernier, a eu lieu la fête de clôture des bals de la Saint-Roman. Favorisée par un temps superbe, elle a attiré, sur la place Sainte-Barbe, une foule nombreuse qui a chaleureusement applaudi le concert donné, dans l'enceinte du bal, par la Lyre Monégasque.

Les finales du concours de tir réunissaient, d'autre part, un grand nombre d'amateurs.

Enfin, le soir, un grand bal, le dernier de la saison, emplissait d'une assistance élégante et joyeuse la vaste enceinte illuminée et décorée. Les tribunes étaient occupées par des dames et des jeunes filles, dont les claires toilettes offraient le plus gracieux coup d'œil. Dans la tribune d'honneur, avaient pris place, avec M. Imbert, président du Comité, M. le Maire de Monte Carlo, M^{me} Bellando et M^{lle} Cima; M. Casta, président de l'Amicale des Employés français, M^{me} et M^{lle} Casta; M. Canu, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat; M. Richard, représentant le Consul Général de France; M. Sangeorges, représentant M. le Maire de Monaco; M. Marsan, adjoint au Maire de la Condamine.

Les danseurs étaient venus en foule et, aux sons d'un excellent orchestre, se sont livrés avec ardeur au plaisir de la valse, du boston et du tango jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Les danses ont cependant été un moment interrompues, vers 10 heures, par la lecture du palmarès du concours de tir.

Voici les résultats du concours :

Séries illimitées. — Premier prix, MM. Jean Fiori, 63 points; deuxième, A. Roux, 63; troisième, Capisano, 63; quatrième, Depassio, 63; cinquième, Longhi, 63; sixième, E. Olivier, 62; septième, L. Blanchy, 61; huitième, Chiabaut, 60; neuvième, Couturier, 60; dixième, Passini, 59; onzième, d'Omezon, 54; douzième, Fietta, 54.

Série fixe. — Premier prix, MM. A. Roux, 59 points; deuxième, Capisano, 58; troisième, Fiori, 57; quatrième, Longhi, 56; cinquième, Depassio, 56.

Pistolet. — Premier prix, MM. Depassio, 145 points; deuxième, Capisano, 144; troisième, Roux, 137; quatrième, E. Olivier, 128; cinquième, B. Imbert, 101.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 23 septembre 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

A. C., pêcheur, né le 27 avril 1865, à Menton (Alpes-Maritimes), sans domicile fixe, huit jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion;

C. R., débitante de boissons, née le 6 juillet 1863, à Serravalle-Langhe (Italie), demeurant à La Condamine, 100 francs d'amende, pour mise en vente de boissons falsifiées. Prononcé la confiscation des boissons saisies.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 24 Septembre 1913.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses. — Destination, Marseille.

Vapeur Primo, italien, cap. Vago, venant d'Onégli. — Destination, San Remo.

Chaland Albatros, français, cap. Fabiani, venant de Nice. Trois tartanes, fr., venant de Saint-Tropez, — sable. Destination, Saint-Tropez.

Dundée Lou-Nissart, français, cap. Fabre, venant de Cassis.

Goëlette Angela-Madre, italien, cap. Patroni Giovanni, venant de Savone.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses. — Destination, Marseille.

Vapeur Minnie, anglais, cap. Petersen. — Destination, Cette.

VARIÉTÉS

De l'influence de J.-J. Rousseau sur l'évolution de la Musique

Sous la signature d'Edgar Istel, l'intéressante revue musicale « Le Ménestrel » a publié une étude sur l'influence musicale de J.-J. Rousseau. Nous croyons qu'on lira avec plaisir le passage suivant :

Jean-Jacques était né pour la musique; non pour payer de sa personne dans l'exécution, mais pour en hâter les progrès et y faire des découvertes. Ses idées dans l'art et sur l'art sont fécondes, intarissables. C'est par ces mots empruntés aux merveilleux dialogues : *Rousseau, juge de Jean-Jacques*, que le grand philosophe genevois caractérise et détermine sa propre place dans le domaine musical. L'amour de la musique était chez lui une passion et, comme le romantique E.-T.-A. Hoffmann, il sentit toute sa vie le musicien qui était en lui, malgré la variété des sujets sur lesquels se porta son activité. Il n'eut cependant pas, comme le poète allemand, le bénéfice d'un sérieux et incontestable apprentissage musical; il resta toujours un dilettante, mais dans le meilleur sens du mot, et c'est avec toute l'ardeur, tous les transports d'un dilettante qu'il s'adonna à l'art aimé.

Chose remarquable chez lui, dans cette individualité si contradictoire souvent, si énigmatique, son dilettantisme ne se contente pas de marcher dans les sentiers déjà parcourus; différent en cela du dilettantisme ordinaire, il ne cesse de porter à un très haut degré le cachet de sa forte personnalité. En musique, comme en

tout, il reste un novateur, et les services qu'il sut rendre à l'art musical firent plus pour le développement de cet art que les œuvres réunies d'une demi-douzaine de compositeurs de second ordre, puisqu'il ouvrit dans ce domaine des voies nouvelles vers des horizons remplis de promesses.

Au double point de vue théorique et pratique, Rousseau a exercé une influence considérable sur la musique française, et, par suite, sa place est grande dans l'histoire musicale de l'Europe tout entière. Deux de ses œuvres de théâtre : *Le Devin du Village* et *Pygmalion* annoncent les débuts d'un nouveau genre; son dictionnaire de musique fut, abstraction faite de quelques essais de date plus ancienne, le premier dictionnaire de musique véritablement moderne, et il est d'ailleurs encore aujourd'hui une source de remarques esthétiques pleines de finesse, bien que les développements techniques qu'il contient n'aient plus à nos yeux qu'un intérêt historique et de pure curiosité.

Bien mieux encore, dans les deux grandes luttes musicales du XVIII^e siècle, combats héroïques auxquels ne sauraient être comparés que les trente années de la polémique wagnérienne, Rousseau joua le rôle du héraut dans le tournoi. Ce fut lui qui, malgré l'ardeur de la lutte entre les « bouffonistes » et les « anti-bouffonistes », c'est-à-dire entre les partisans du gracieux opéra-comique italien et les admirateurs de la tragédie musicale de Lulli et de Rameau, ce fut lui qui se mit bravement du côté des Italiens en composant son opéra-comique, *le Devin du Village*, et en jetant ainsi le germe fécond qui devait se développer dans les œuvres ravissantes de Grétry, Boieldieu, Nicolò, Auber... et produire un jour une belle moisson de fleurs magnifiques et de fruits savoureux. Il reste à peu près incompréhensible pour nous que cette lutte ardente ait commencé par *la Serva padrona* de Pergolèse, cette opérette si aimable dans sa simplicité, que l'on peut entendre encore aujourd'hui avec un véritable plaisir.

Le mérite de Rousseau grandit à nos yeux si nous considérons que le grand écrivain se fit le partisan désintéressé de Gluck dans la querelle célèbre des « gluckistes » et des « piccinistes ». Dans sa lettre sur la musique française publiée en 1753, qui lui attira un véritable flot de répliques, Rousseau avait en effet nettement refusé à la langue française la faculté de pouvoir être adaptée à la composition musicale. Vingt ans plus tard, le maître allemand Gluck faisait son apparition dans le monde musical parisien avec le désir de créer la grande tragédie musicale française, dont Rousseau avait nié la possibilité. On pouvait s'attendre à voir Jean-Jacques fondre avec l'autorité puissante de sa célébrité sur l'audacieux nouveau venu; il n'en fut rien: Rousseau sentait trop bien l'intime parenté de ses propres théories dramatiques avec celles de Gluck, qui déclarait ouvertement avoir beaucoup de lui; il fit généreusement amende honorable à la langue française, reconnaissant qu'elle pouvait se prêter aux besoins de la musique, puisque Gluck en avait su donner une preuve aussi éclatante. Peu à peu, sa sympathie pour les œuvres de Gluck fit place à un enthousiasme toujours plus grand, qui d'ailleurs ne tarda pas à se manifester dans une série de dissertations excellentes, parmi lesquelles les *Observations sur l'Alceste*, qui toutes combattent

pour les principes de Gluck et excitèrent le plus grand intérêt. Enfin, lorsque le puissant maître allemand remporta la victoire sur son rival italien, si bien doué cependant, c'est avec justice qu'il put dire qu'une grande partie de ses triomphes était due à la plume de Rousseau.

Compositeur, Rousseau n'eut jamais qu'un but : simplicité et clarté. « Unité de mélodie », c'était l'un de ses mots d'ordre. Toute polyphonie lui était odieuse et la fugue lui paraissait une barbare monstruosité. Il en était de lui comme de Berlioz disant à Cherubini : « Je n'aime pas la fugue », et recevant pour réponse : « Et la fugue ne vous aime pas ». Il faut du reste se rappeler que Rousseau n'avait point derrière lui de bien profondes études de contrepoint ; mais, en revanche, il possédait un sens très sain de la mélodie, qui mettait ses petites productions d'amateur bien au-dessus de la musique pédante et alambiquée de beaucoup de confrères médiocrement doués. *Le Devin du village* est une petite pièce d'intimité.

La poésie et la musique en furent composées dans un délai excessivement court. L'action en est très simple. Cette petite œuvre attira sur-le-champ l'attention de la cour ; le roi la fit jouer deux fois en octobre 1752, et, au mois de février de la même année, la cour en donnait une représentation dans laquelle M^{me} de Pompadour elle-même joua le rôle de Colette. Les Parisiens devaient bientôt connaître la pièce ; c'est le 1^{er} mars qu'eut lieu la première représentation publique, et bientôt les mélodies du *Devin* volaient sur toutes les bouches. Depuis le Roi, « qui (comme l'écrivait Jelyotte à Rousseau) en chantait toute la journée les airs avec la voix la plus fautive de son royaume », jusqu'aux enfants dans les rues, tout le monde fredonnait ces caressantes mélodies. Sans interruption pendant soixante ans, l'ouvrage tint l'affiche, et même au XIX^e siècle il reparut souvent, toujours bien accueilli du public, à cause de son aimable naïveté.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept septembre mil neuf cent treize, dont expédition, transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le vingt-six septembre mil neuf cent treize, vol. 128, n^o 23, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco,

La Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, société anonyme au capital de trente millions de francs, dont le siège social est à Monte-Carlo, a acquis :

De M. FRANÇOIS-HENRI-GABRIEL Vicomte DE FONTARCE, propriétaire, demeurant à Paris, avenue des Champs-Élysées, n^o 29,

Un terrain situé à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), quartier des Bas-Moulins, lieu dit « Les Spélugues », d'une contenance de mille vingt-neuf mètres carrés ; confinant : au nord, M. Camille Blanc ; au sud, le boulevard des Bas-Moulins ; à l'est, la rue du Portier, et à l'ouest, M. Jean Médecin ; cadastré sous les numéros 215, 216 et 217 partie de la section D.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt-dix mille francs, ci. . . 190.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par

les parties, à Monaco, en l'Étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avis est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le trente septembre mil neuf cent treize.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Cabinet de M^e LAMBERT, avocat,
11, rue Florestine, Monaco.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE D'UN LOT DE TERRAIN

sis à Monte Carlo, avenue des Fleurs.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Monaco, le jeudi 23 octobre 1913, à 9 heures du matin.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Un lot de terrain sis à Monte Carlo, avenue des Fleurs, d'une contenance d'environ mille soixante-quatre mètres carrés, sur lequel est édifié une petite maison de fermier composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, et détaché d'un plus grand terrain d'une contenance de deux mille cent soixante-quatre mètres carrés, porté au cadastre sous les numéros deux cent quatre-vingt-neuf, deux cent quatre-vingt-dix, deux cent quatre-vingt-onze et deux cent quatre-vingt-douze de la section D ; le surplus dudit terrain d'une contenance de onze cents mètres carrés, borné au nord et à l'ouest par l'avenue des Fleurs, et à l'est par le lot présentement vendu et au midi par les hoirs Ajani et le passage Grana, a été vendu par acte de M^e Le Boucher, notaire, en date des six et sept mars 1913, à M. Bourbonnais, hôtelier à Monte Carlo.

Le dit terrain confrontant au nord à l'avenue des Fleurs, au midi et à l'est au passage Grana, à l'ouest la parcelle de terrain vendue à M. Jean Bourbonnais, dont il est parlé ci-dessus.

L'immeuble ci-dessus décrit est inscrit sous l'article 837 sur les registres du cadastre de la Principauté de Monaco.

FAITS ET PROCÉDURE :

A la requête de M. ANTOINE TRUCCHI, propriétaire, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), quartier des Moneghetti, maison Trucchi, ayant M^e Lambert pour avocat et suivant procès-verbal de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du douze juillet 1913, transcrit au Bureau des hypothèques de Monaco le dix-huit juillet 1913, volume 4, n^o 21, il a été procédé à la saisie réelle de l'immeuble ci-dessus désigné sur M. ACHILLE ROUDERON, propriétaire, demeurant à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes).

Le Tribunal de Monaco, par son jugement en date du 26 août 1913, a fixé l'adjudication de l'immeuble saisi au vingt-trois octobre 1913.

MISE A PRIX :

En conséquence et à la requête de M. Trucchi, sus-nommé, demeurant à Beausoleil, les enchères seront reçues, outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, dressé par M^e Lambert, avocat, soussigné, sur la mise à prix de cinquante mille francs, ci. 50.000 fr.

PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES :

Il est en outre déclaré, conformément à l'article 603 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Monaco, le 30 septembre 1913, par l'avocat soussigné.

J. LAMBERT.

Enregistré à Monaco, le 30 septembre 1913, fol. 48 v^o, case 3. Reçu 1 fr. — Signé : MAURAN.

S'adresser pour renseignements à M^e Lambert, avocat et au Greffe du Tribunal.

Étude de M^e GABRIEL VIALON, huissier,
7, place d'Armes, Monaco.

VENTE MOBILIÈRE

Le samedi 4 octobre 1913, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, à Monaco, rue Antoinette, n^o 11, villa Hyacinthe, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un grand nombre d'objets mobiliers, consistant notamment en armoires à glace, glaces, commodes, lits bois et fer, buffets, tables, guéridons, rideaux, tapis, batterie et ustensiles de cuisine, pendules, fourneaux à gaz, étagères, fauteuils, canapés, phonographe, coffre-fort, cadres, tableaux, suspensions, garnitures de foyer, compteurs à gaz, chaises, verrerie, porcelaine, tapis, etc.

Au comptant ; 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
L'Huissier, G. VIALON.

AVIS

Les créanciers du sieur ONOFRI, Brasserie Royale à Monte Carlo, sont priés de se faire connaître de M. Defressine, 8, boulevard des Moulins, également créancier, afin de prendre en commun les décisions que comporte la situation.

CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

MODIFICATIONS

apportées, au 10 octobre 1913, à l'Horaire des Trains en vigueur depuis le 1^{er} juin 1913.

RÉSEAU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

| Train 38 | | Train 33 | |
|---------------------|-------|------------------------|-------|
| Barjols.....dép. | 6h 14 | Draguignan ...dép. | 4h 47 |
| Pontevès..... | 6 20 | Flayosc..... | 5 04 |
| Rognette..... | 6 42 | Sauveclare..... | 5 11 |
| Aups-Sillans..... | 7 » | Lorgues..... | 5 22 |
| Salernes..... | 7 26 | Sainte-Foy..... | 5 31 |
| Entrecasteaux..... | 7 44 | Entrecasteaux..... | 5 39 |
| Sainte-Foy..... | 7 50 | Salernes..... | 6 01 |
| Lorgues..... | 8 03 | Aups-Sillans..... | 6 23 |
| Sauveclare..... | 8 12 | Rognette..... | 6 41 |
| Flayosc..... | 8 25 | Pontevès..... | 6 53 |
| Draguignan.....arr. | 8 38 | Barjols..... | 7 02 |
| | | Varages..... | 7 16 |
| | | St-Martin-de-Pallières | 7 33 |
| | | Esparron..... | 7 42 |
| | | Artigues..... | 7 46 |
| | | Rians..... | 8 03 |
| | | Port-Sec-des-Roques | 8 13 |
| | | Jouques..... | 8 24 |
| | | Peyrolles..... | 8 33 |
| | | Meyrargues.....arr. | 8 40 |

Le Train 38 est mis en marche pendant toute la durée du service.

Le Train 32, qui devait avoir lieu du 1^{er} au 31 mai 1914, est supprimé.

RÉSEAU DU LITTORAL

| Train 126 | | Train 150 | |
|---------------------|--------|-------------------|--------|
| Saint-Raphaël.dép. | 19h 52 | Hyères-Ville..... | 17h 15 |
| Fréjus..... | 20 03 | Hyères-S.-F..... | 17 20 |
| Villepey-les-Bains | 20 10 | | |
| Saint Aygulf..... | 20 13 | | |
| La Gaillarde..... | 20 18 | | |
| La Garonnette..... | 20 27 | | |
| La Nartelle..... | 20 33 | | |
| Sainte-Maxime.... | 20 45 | | |
| Guerrevieille..... | 20 51 | | |
| Saint-Pons-les-M... | 21 01 | | |
| La Foux.....arr. | 21 05 | | |

OBSERVATIONS.
L'horaire des autres trains reste le même.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains, Châtel-Guyon, Evian-les-Bains, Genève, Menthon (Lac d'Annecy), Uriage (Grenoble), Royat, Thonon-les-Bains, Vals, Vichy, etc.

Billets d'aller et retour collectifs, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} Septembre au 15 Octobre dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : La première personne paie le tarif général ; la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 p. % ; la troisième personne et les suivantes bénéficient d'une réduction de 75 p. %.

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours de 7 h. du matin à midi et de 3 à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un Service de Break dessert l'Etablissement et part toutes les heures de la place du Casino

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

20, rue Caroline (Condamine), Monaco

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON

Seuls propriétaires et agents généraux

Le Monde, C^e anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.

La Zurich, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

Eaux de Fleurs d'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

AGENCE GÉNÉRALE de MONACO

(FONDÉE EN 1906)

J. MONGLON

Rue Caroline, n° 4. Téléphone 4.88

VENTES :: ACHATS

GÉRANCES :: LOCATIONS

RECHERCHES :: PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

RECOUVREMENTS :: CONTENTIEUX

RÉDACTIONS D'ACTES

REPRÉSENTATIONS

ASSURANCES : Incendie, Accidents, Vie et contre le Vol.

Cabinet d'Affaires

autorisé par Arrêté ministériel.

====:

E. C. AUDOLI, DIRECTEUR.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^e LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE C^e D'ASSURANCES CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine et Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «<<<

LA FRANCE

Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions de garantie) Vie..... 103 millions Valeur des immeubles de la C^e..... 50 millions Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 : **246 milliards** 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE

Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr. au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères. Retraite. ===== Incendie et Explosions. Tous Accidents sur terre et sur mer. ===== Responsabilité civile et professionnelle. Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux. Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto Boulevard de l'Ouest, MONACO

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 6 août 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 026.473.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 23 septembre 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 48.495.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n° 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.